

Informations importantes pour les parents d'élèves faisant l'enseignement à la maison (EAM)

Vous devez vous rendre sur le site du [ministère de l'Éducation du Québec](http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/) au (<http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/>).

Dans le bas de la page, sous l'onglet « Documents », vous devez cliquer sur « Espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison » et créer un compte.

« Les parents qui choisissent l'enseignement à la maison pour leur enfant doivent transmettre un avis écrit au ministre et au centre de services scolaire fréquenté par l'enfant au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année.

Dans le cas où l'enfant cesse de fréquenter un établissement d'enseignement au cours d'une année scolaire, l'avis doit être transmis dans les dix (10) jours de la date de cette cessation.

Le Ministère rend disponible un formulaire que les parents peuvent utiliser aux fins de l'avis. »

Le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord a conclu une entente avec le Centre de services scolaire de l'Estuaire pour l'accueil et la gestion des dossiers d'élèves dont les parents choisissent l'enseignement à la maison.

L'avis doit être transmis au responsable de l'enseignement à la maison aux Services éducatifs par courriel à eam@cssestuaire.gouv.qc.ca.

Les parents doivent aviser l'école fréquentée par l'enfant pour les informer de leur intention de faire l'enseignement à la maison. Des documents contenant de l'information à ce sujet sont disponibles sur les sites du [ministère de l'Éducation du Québec](http://www.education.gouv.qc.ca). Les parents doivent également consulter le document [Modalités de soutien en matière d'enseignement à la maison ou d'évaluation des apprentissages](#).

Depuis l'année scolaire 2021-2022, toutes les épreuves ministérielles sont obligatoires.

Si l'enseignement à la maison prend fin pour un retour en classe, les parents doivent s'adresser directement à la direction des Services éducatifs en utilisant l'adresse courriel eam@cssestuaire.gouv.qc.ca. **Un délai de 7 à 20 jours peut être nécessaire pour l'analyse du dossier.** Par la suite, la direction des Services éducatifs communiquera avec les parents pour les informer du choix de l'école.